



## FORMATION SECURITE OBLIGATOIRE SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL - Spécifique à la Petite Enfance

**PUBLIC ET OBJECTIFS :** La formation s'adresse à toute personne devant exercer la fonction SST au sein de sa structure et traite principalement de l'intérêt de la prévention des risques professionnels et des règles d'intervention. Un sauveteur secouriste du travail (ou SST) est un membre du personnel ayant reçu l'instruction nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence et dans l'attente de l'arrivée des secours spécialisés. Il a également un rôle essentiel en matière de prévention.

**Cette formation spécifique à la petite enfance respecte le même déroulé que la formation SST réglementée par l'INRS mais la formatrice mettra l'accent sur l'apprentissage des gestes de premiers secours sur Enfant et Nourrissons.**

**DUREE : 14 heures**

**Tarif : Nous consulter**

**INTRA ENTREPRISE**

**De 4 à 10 Participants**

**PRE REQUIS :** Aucun

A l'issue de cette formation, les participants seront capables de :

- Situer le rôle du SST dans et en dehors de l'entreprise.
- Rechercher les risques et les dangers persistants pour mieux protéger.
- Examiner la victime et faire alerter.
- Secourir en effectuant l'action appropriée à l'état de la victime.



**PROGRAMME :**

- La prévention des risques professionnels
- La prévention des Accidents domestiques ou au sein de la structure
- Le protocole de soin interne propre à la structure
- La protection en cas d'accidents
- L'examen de la victime
- L'alerte - Secours et responsable de l'enfant -
- Le secours de la victime :

Saignement abondant / Etouffement / Malaises / Brûlures / Plaies diverses / Perte de connaissance / Arrêt cardio pulmonaire / (Utilisation du défibrillateur)

La formation comporte une évaluation formative réalisée tout au long de la formation et certificative au moment des cas concrets.

L'évaluation donne droit, si elle est satisfaisante, au certificat de SST de l'INRS, délivré par l'organisme formateur.

A l'issue de cette évaluation, un certificat de Sauveteur Secouriste du Travail valable 24 mois sera délivré au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation certificative favorable de la part du formateur.

